

RESOLUTION
SUR LA PREPARATION DE LA 3ème SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LE DESARMEMENT

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 48ème session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie du 19 au 23 mai 1988 :

Rappelant la Déclaration et le Programme d'Action adoptés à Lomé en août 1985 sur le Désarmement, le Développement et la Sécurité en Afrique et entérinés par la 23ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation :

Rappelant également que la 44ème Session du Conseil a mis sur pied un Comité Ad Hoc de Quatorze (14) membres chargés d'entreprendre l'examen détaillé de la déclaration et du Programme d'Action de Lomé :

Ayant à l'esprit sa résolution CM/Res.1140 (XLII) du 27 février 1988 par laquelle il demandait au Groupe des Experts des pays membres du Comité Ad-Hoc des Quatorze à l'ONU de préparer le document reflétant les points de vue des Etats africains sur l'ensemble des questions qui seront examinées à la 3ème session extraordinaire de l'ONU consacrée au désarmement et de soumettre ledit document à l'approbation de la 48ème session ordinaire du Conseil des Ministres :

Ayant examiné le document préparé par le Groupe d'Experts

1. APPROUVE ledit document et DEMANDE au Secrétaire Général de le soumettre à la réunion extraordinaire du Bureau de Coordination du Mouvement des Non-Alignés prévue à la Havane du 26 au 30 mai 1988 chargée d'élaborer un document reflétant la position du Mouvement à la 3ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée au désarmement ;
2. RENOUELLE l'appel qu'il avait lancé à tous les Etats membres lors de sa 47ème session ordinaire pour qu'ils participent à cette 3ème session extraordinaire qui se tiendra à New-York du 31 mai au 25 juin 1988
3. DEMANDE au Secrétaire Général de suivre le déroulement de cette 3ème session extraordinaire et de lui faire rapport à sa 49ème session ordinaire.